

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-200033413-20151214-DEL251-D

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2015

**JEUDI 14 DECEMBRE 2015**

Délibération n° 2015-12-14-251

**OBJET : Approbation du Projet de territoire de la communauté d'agglomération Seine-Amont**

### EXPOSE DES MOTIFS

La réalisation du projet de territoire s'est appuyée sur les démarches et les actions projetées dans les PLU des trois villes de la communauté d'agglomération pour développer plus particulièrement des réponses à des enjeux de niveaux intercommunaux. Il est issu d'un travail partenarial et itératif entre les services et les élus de la communauté d'agglomération et des villes, des échanges avec des partenaires et ce, sur une période de moins de 2 ans.

Ainsi, le 28 avril 2014, le conseil communautaire a lancé l'élaboration de son projet de territoire. Le diagnostic territorial et les enjeux de territoire à horizon 2030 ont été présentés et discutés au conseil communautaire du 11 décembre 2014. La stratégie de développement économique issue de l'étude du projet de territoire a été validée par le conseil communautaire le 26 mai 2015. Le projet de territoire a été présenté et discuté dans les bureaux municipaux des trois villes.

Trois idées ont animé la construction du projet de territoire :

- La Seine-Amont : une banlieue qui a une identité propre et qui l'affirme ;
- La Seine-Amont : une ambition transversale de développement durable ;
- La Seine-Amont : un territoire de projets qui apporte sa contribution à la métropole par une démarche exemplaire pour et avec ses habitants.

#### **La Seine-Amont : une banlieue qui a une identité propre et qui l'affirme**

Le territoire de la Seine-Amont est un territoire singulier au sein de la métropole parisienne qui est fier de son héritage, de son vivre ensemble et des projets qu'il développe. La Seine-Amont est riche de sa diversité tant urbaine, que paysagère que sociétale. Ainsi, si l'objectif est de répondre aux besoins et de construire le territoire de demain, il ne s'agira pas de gommer cet héritage, mais plutôt de le faire évoluer tout en le mettant en valeur. Le patrimoine architectural, industriel, culturel ou naturel de la Seine-Amont est un témoin important de l'évolution de la banlieue en Île-de-France qui est ouvert à tous.

#### **La Seine-Amont : une ambition transversale de développement durable**

Le projet de territoire est construit sur une vision transversale du développement durable reposant sur ses trois piliers fondateurs : environnement, économie, société. Ainsi, il se retrouve naturellement au sein de l'ensemble des 6 axes stratégiques. Le projet de territoire s'inscrit pleinement dans la volonté de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. C'est bien la démarche suivie, notamment, à travers l'affirmation de la construction d'un foncier durable, tant au niveau environnemental (gestion des risques et des pollutions notamment), qu'économique (maîtrise du coût du foncier pour permettre de construire la ville sur la ville avec le niveau de services publics souhaité) et sociétal (permettre à la population déjà là de rester sur le territoire). Cette ambition transversale de développement durable est au service de la qualité de vie de tous au sein de la Seine-Amont.

## **La Seine-Amont : un territoire de projets qui apporte sa contribution à la métropole par une démarche exemplaire pour et avec ses habitants**

Il s'agit bien avec ce projet de territoire de répondre aux besoins de la population de la Seine-Amont (habitants, salariés, usagers du territoire), qu'elle soit actuelle ou future. Les 6 axes stratégiques, ainsi que les grandes orientations qu'ils contiennent, sont autant de jalons indiquant l'ambition et la direction du développement souhaité. La démarche d'exemplarité ambitionnée à travers ce projet de territoire naît de la volonté de mener l'ensemble des complexités présentes dans les 6 axes stratégiques au service de la ville mixte. Il conviendra de porter cette ambition au sein du futur grand territoire pour faire valoir la spécificité de la Seine-Amont ainsi que ses valeurs de développement. Le projet de territoire continuera d'évoluer à travers la mise en place d'actions concrètes de mise en œuvre.

Ainsi, à travers son projet de territoire, la communauté d'agglomération Seine-Amont s'affirme comme un territoire qui porte l'ambition d'aménager l'espace pour maintenir et développer les activités productives et l'habitat dans une ville complète pour et avec ses habitants.

Cette ambition est développée selon 6 grands axes issus du diagnostic et des enjeux qui ont été validés en décembre 2014 par le Conseil communautaire.

### **Les 6 axes (voir tableau synthétique en annexe) :**

La Seine-amont un territoire,

- industriel, productif et innovant ;
- exemplaire à travers la gestion des risques et des nuisances ;
- populaire et solidaire ;
- à haut niveau de services publics ;
- maillé et accessible ;
- multipolaire, polycentrique, de rencontres et de partages,

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- Ouï l'exposé des motifs,
- Considérant l'intérêt des trois idées qui ont animés le projet de territoire : la Seine-Amont, une banlieue qui a une identité propre et qui l'affirme ; une ambition transversale de développement durable ; un territoire de projets qui apporte sa contribution à la métropole par une démarche exemplaire pour et avec ses habitants,
- Considérant l'intérêt d'entrer dans le futur territoire avec les orientations de développement porté dans les 6 axes du projet de territoire : la Seine-Amont un territoire industriel, productif et innovant ; exemplaire à travers la gestion des risques et des nuisances ; populaire et solidaire ; à haut niveau de services publics ; maillé et accessible ; multipolaire, polycentrique, de rencontres et de partages,
- Considérant la nécessité pour le territoire de la Seine-Amont et de ses habitants de poursuivre la mise en œuvre du projet de territoire dès son adoption, puis au sein du futur Établissement Public Territorial,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE**

- **Article 1** : d'approuver le projet de territoire de la communauté d'agglomération Seine-Amont composé des documents suivants :
  - o **Vision territoriale partagée**
  - o **Rapport de présentation**
  - o **Orientations**
- **Article 2** : reconnaît le projet de territoire comme cadre du projet politique de la Seine-Amont
- **Article 3** : décide traduire les orientations en programmes d'actions
- **Article 4** : décide de poursuivre la réflexion en vue de l'élaboration du PLUI du futur Établissements public territorial
- **Article 5** : décide d'engager les discussions avec l'État, la Région, la Métropole pour obtenir les moyens nécessaires à la production d'un foncier durable et la prise en compte des surcoûts liés à la gestion des risques condition sine qua non du développement du territoire

Fait et délibéré à Vitry-sur-Seine, le 14 décembre 2015.

  
Président de la Communauté d'agglomération  
Seine-Amont

